

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 14 Décembre

## TROP DE LOIS !

La législature actuelle nous légua-t-elle quelques-unes des lois et des réformes que le pays est en droit d'espérer ? Nous l'ignorons. En tous cas, si nous n'avons pas la qualité, nous avons eu jusqu'à présent la quantité.

Il faudrait un calculateur émérite, quelque chose comme Barème ou Inaudi, pour supputer le nombre des lois nouvelles qui sont venues depuis un siècle orner et surtout embrouiller notre code.

Nous surprendrons peut-être nos lecteurs en leur disant que depuis le 4 août 1789 jusqu'au dix-huit brumaire an VIII, les diverses assemblées de la Révolution avaient fabriqué 4,834 lois et décrets. Rien n'est pourtant plus vrai.

Le premier Empire ne fut pas moins fécond ; il publia 10,572 lois ou sénatus consultes.

La Restauration se croyant obligée de modifier notre législation et de défaire ce que l'Empire avait édifié, publia plus de 34,000 ordonnances. Naturellement la monarchie de Juillet marcha sur ses traces et augmenta encore l'arsenal trop compliqué de nos lois ; elle en ajourna 3,792.

La République de 1848 en publia 12,386 et le second Empire 45,589.

La troisième République n'a pas cru devoir déroger à ces habitudes de légiférer à tort et à travers et d'accroître les obscurités et les chinoïseries qui pullulent dans notre législation : du 4 septembre 1870 au 31 décembre 1892, elle nous a dotés de 58,854 lois nouvelles.

Eh bien ! quoi qu'on en dise, il est évident que cette manie de compliquer à l'excès une législation qui a le tort d'être déjà trop touffue et trop hérissée de difficultés, ne saurait convenir à un peuple comme la nation française, dont le caractère et le tempérament répugnent aux subtilités juridiques et avocassières.

Tout le monde est unanime à le reconnaître, mais on n'en continue pas moins à persévérer dans cette voie funeste. La machine à fabriquer des lois et des décrets fonctionne sans relâche. Les Chambres, le Conseil d'Etat et les bureaux des ministères semblent se donner le mot pour travailler de concert à rendre de plus en plus incohérent notre édifice législatif. On en est arrivé à ce point que la production moyenne des lois est de 2,675 par an.

A l'heure actuelle, on évalue à plus de 200,000 le nombre des lois qui nous régissent.

Deux cent mille ! Ce chiffre fait rêver, et l'on se demande comment un peuple aussi intelligent que l'est le peuple français, a pu supporter jusqu'à ce jour ce tissu étrange de textes et de décrets qui s'enchevêtrent les uns dans les autres, s'abrogent et souvent se contredisent.

Combien d'incompatibilités, de contradictions, de non sens dans nos codes !

Leur texte, jamais fixé, jamais définitif, ménage aux citoyens les surprises les plus étranges. Bien habile serait celui qui pourrait calculer d'une manière précise les renvois, les annotations et les rectifications qui les transforment en un grimoire indéchiffrable.

Les légistes les plus retors se perdent dans ce dédale de 200,000 lois, sans compter les modifications et les annexes.

Incapables de s'y reconnaître, ils s'efforcent de se spécialiser, de s'attacher à une besogne en négligeant plus ou moins les autres.

Mais ce qui est encore plus étrange, c'est que dans ce fatras monstrueux de décrets, on trouve des arguments en faveur des thèses les plus contradictoires ; nos codes sont ainsi faits qu'on peut soutenir les causes les plus contraires avec une égale apparence de raison. Aussi n'est-il pas rare de voir les juges rendre une sentence tout à fait différente dans des causes absolument identiques.

Voilà pourquoi il nous est donné d'assister parfois à ce spectacle douloureux de voir un malfaiteur absout et un innocent condamné. Qui pourrait dire le nombre des honnêtes gens qui sont journellement dépouillés par des coquins, grâce aux incohérences et aux contradictions de nos lois, qui sont parfois d'une élasticité qui permet au crime d'acabler la vertu.

N'est-il pas temps de mettre un terme à cette manie de légiférer à tort et à travers ?

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 décembre 1895

La Chambre reprend le budget de la guerre. En ce qui concerne les conserves pour l'armée, elle adopte la rédaction suivante :

« A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1897, les approvisionnements de conserves de viandes pour la consommation de l'armée ne pourront être renouvelés qu'au moyen de conserves fabriquées en France, aux colonies ou dans les pays de protectorat. »

M. de la Porte, rapporteur du budget de la guerre, demande l'addition du paragraphe suivant :

« Il ne pourra être dérogé à cette règle que dans des circonstances exceptionnelles par décret rendu au conseil des ministres et publié au Journal Officiel. »

Cette proposition additionnelle est adoptée, ainsi que l'ensemble de la proposition.

M. Alicot présente des observations sur le chapitre 25 (vivres, matériel), notamment en ce qui concerne la fourniture du blé et du pain à l'armée.

Il demande qu'on donne au soldat du pain qui soit du véritable pain. Il critique l'organisation des manutentions et rappelle que des plaintes ont été faites à ce sujet par des commandants d'armée.

M. Cavaignac, ministre de la guerre, conteste sur plusieurs points les indications de M. Alicot. L'attention du ministre ne sommeille pas ; il a donné des instructions très précises en ce qui concerne les fraudes.

En ce qui concerne la surveillance des fournitures, le commandement parfaitement armé et le gouvernement l'encouragera dans la voie du contrôle à exercer.

Les chapitres 25 à 27 sont adoptés. M. Bazille, sur le chapitre 28 (services de santé) demande pourquoi on a mis le service de santé sous la haute direction du secrétaire général du ministère.

M. Cavaignac, ministre de la guerre, répond que le secrétaire général n'agit pas comme contrôleur, mais comme agent d'exécution.

M. Bazille se déclare satisfait. Le chapitre 28 est adopté.

MM. Brincard et Coutant défendent deux amendements tendant à augmenter les crédits du chapitre 29 pour permettre aux familles qui n'ont pas de fortune de faire transporter dans le cimetière de sa commune le corps d'un enfant mort au service.

M. Cavaignac dit que les amendements sont inutiles, puisque la commission et le gouvernement ont proposé d'augmenter le crédit de 150,000 francs dans ce but.

MM. Brincard et Coutant retirent leurs amendements.

La Chambre adopte les chapitres 29 à 32.

M. Jourde, sur le chapitre 33 (habillement et campement), appelle l'attention du ministre sur la situation des ouvriers civils en ce qui concerne la retraite.

Sur le chapitre 34, M. Chauvière, parlant de la hausse des cuirs, demande le relèvement des prix de base, en tenant compte des mercures.

M. Roch développe un amendement pour augmenter de 1,000 fr. le crédit à titre d'indication à donner au gouvernement en présence de la hausse des cuirs.

La suite de la discussion est renvoyée à deux heures.

Deuxième séance du 11 décembre

On reprend la discussion du budget de la guerre au chapitre 34 (habillement et campement).

M. le colonel Sever demande que l'administration de la guerre passe de nouveaux marchés pour les fournitures de chaussures dans l'arrondissement de Lille afin de donner du travail aux ouvriers.

M. Charles Roux, à propos de la hausse des cuirs, qui a empêché un certain nombre d'adjudications de fournitures militaires, dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder l'existence des sociétés coopératives ouvrières, s'occupant des fournitures militaires.

M. Gérault-Richard oppose à son tour un contre-projet de résolution demandant au gouvernement de poursuivre et de punir les auteurs du récent accaparement des cuirs, et de proposer à la Chambre le vote des crédits nécessaires pour soulager les misères résultant du chômage des ouvriers.

M. Cavaignac, ministre de la guerre, explique les difficultés qu'ont rencontrées les fournitures pour l'armée, en raison de la hausse des cuirs.

Un syndicat d'accaparement et de spéculation s'est constitué en Amérique ; ce syndicat aurait-il eu sa répercussion en France ? C'est ce que n'a pu révéler exactement l'instruction ouverte sous le général Zurlinden.

Pour les fournitures qui, dans six régions n'ont pas trouvé d'adjudicataires, le ministre s'est adressé aux maîtres ouvriers avec une majorité de 12 0/0.

Il n'est pas disposé à recourir d'une façon plus étendue à cette manœuvre, cependant, il est décidé à maintenir le principe de l'adjudication et il faut que les entrepreneurs tiennent compte de la situation.

Après quelques observations de M. Marcel Habert, les deux projets de résolution de MM. Charles Roux et Gérault-Richard sont adoptés à main levée.

M. Maurice Faure dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à étudier pour le prochain budget au point de vue des retraites, les mesures propres à établir l'égalité entre les ouvriers dépendant du ministère de la guerre et les ouvriers des manufactures de l'Etat.

Le projet de résolution est adopté.

Les chapitres 44 à 53 sont adoptés. M. de Pontbriand demande sur le chapitre 54 (secours), une augmentation de 250,000 francs en faveur des anciens militaires réformés et pensionnés.

Cette augmentation est repoussée. Les chapitres 54 à 62 sont adoptés. La séance est levée.

Séance du 12 décembre 1895

La Chambre adopte deux budgets, celui de l'Algérie et celui des affaires étrangères.

Le premier ne donne lieu à aucun débat important.

A l'occasion du second, M. Sembat demande la suppression de l'ambassade au Vatican.

M. le ministre des affaires étrangères répond : C'est le Concordat qui a établi l'ambassade du Vatican et il ne peut être question pour le moment de rompre ce traité.

M. Goblet déclare qu'il ne votera pas la suppression de l'ambassade. Il espère que le gouvernement hâtera par le règlement du régime des associations, la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Après la déclaration du président du Conseil qu'il déposera prochainement un projet de loi sur le régime des associations, préface obliga-

toire de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le Chambre repousse, par 333 voix contre 167, la proposition de suppression de l'ambassade du Vatican.

La Chambre vote ensuite le budget des finances qu'elle adopte sans modifications, sauf sur un point. L'amendement de MM. Brincard et consorts, créant une dot de 500,000 fr. pour pensions de retraites aux anciens militaires ayant accompli quatorze années de service antérieurement à la loi du 23 juillet 1881, est voté par 277 voix contre 223.

La fin de la séance est consacrée à l'affaire Arton.

C'est M. de Ramel qui porte la question à la tribune et qui conclut en ces termes :

« Dupas a articulé des faits qui sont déniés par MM. Ribot, Develle et Loubet. Il a produit des documents qui paraissent confirmer ses articulations ; si vous ne le poursuivez pas, elles seront tenues pour vraies ; aux yeux du pays, c'est lui qui aura dit la vérité, ce sont les autres qui l'auront altérée. »

M. le président du Conseil répond : « Vous voulez la lumière ? Laissez-donc tranquillement prononcer l'extradition. Arton est un condamné de droit commun ; je ne laisserai pas dire en Angleterre qu'il est un condamné politique. C'est-là ce qui est important pour tous ceux qui désirent qu'Arton soit extradé. »

« S'il y a plus tard des questions politiques à examiner, nous les examinerons ; mais je demande à la Chambre de ne pas commettre la faute à laquelle on veut l'entraîner, de ne pas faire de ce débat juridique un débat politique. »

« Quand Arton sera en France, il pourra être interrogé sur tous les faits qui pourraient lui être reprochés. Il ne peut pas être condamné pour d'autres faits que ceux pour lesquels il aura été extradé, mais il pourra être interrogé. »

## SÉNAT

Séance du 12 novembre

L'instruction criminelle

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Constans, tendant à modifier certaines règles appliquées à l'instruction préalable en matière de crimes et délits.

M. Thezard, rapporteur, se prononce, au nom de la commission, pour l'adoption de la susdite proposition. Le rapporteur fait, toutefois, observer que la commission n'a pas cru devoir accepter la proposition de M. Constans sans modification. Et que, notamment, elle n'admet pas l'assistance incessante du conseil de l'accusé dans tous les interrogatoires que le prévenu pourra être appelé à subir dans le cabinet du juge d'instruction.

M. Constans intervient alors et réclame, sinon l'adoption intégrale de sa proposition, du moins que le Sénat ne se prononce pas pour le texte proposé par la commission. En conséquence, il demande le renvoi à la commission, pour que sa proposition puisse venir au moins comme amendement.

Ce renvoi est combattu par MM. Leroyer, Demole, de Sal et le rapporteur Thezard, qui menace de démissionner, si le renvoi à la commission est prononcé.

Le rapporteur ajoute que le texte de la commission serait une transaction qui rendrait cette proposition définitive, car elle serait votée à la Chambre, tandis qu'avec la proposition de M. Constans on peut craindre le rejet par la Chambre.

Malgré ces observations, le renvoi à la commission, comme le demandait M. Constans, est prononcé par 175 voix contre 82.

Le Sénat s'ajourne ensuite à lundi, à 3 heures. La séance est levée à 4 heures.

## INFORMATIONS

REMISE DE LA BARRETTE

AUX NOUVEAUX CARDINAUX

Mercredi a eu lieu à l'Élysée, avec le cérémonial accoutumé, la remise de la barrette aux deux cardinaux récemment intronisés : Mgr Boyer, archevêque de Bourges, et Mgr Perraud, évêque d'Autun.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

*Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

*Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

**EXCURSIONS**

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.*

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Anserlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

**Enclume de Famille**

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

**AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS**  
**L. AUDBOURG & C<sup>ie</sup>**  
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)  
— PARIS —

La Maison L. AUDBOURG & C<sup>ie</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, DIRECTEUR  
4, Rue Sainte-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**Marcelin ALAZARD**

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

*Vignes Américaines et Franco-Américaines*

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacques. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguié;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérielle ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérielle, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguié.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

**AVIS**

Le sieur **SÉGUELA**, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.

Prix : 20 francs la barrique.

A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

Peinture Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois tous genres  
Marbre Encadrement

**ENTREPRENEUR DE PEINTURE**  
**Henri SÉGUY**  
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

**ALGÉRIE**

Vente aux enchères publiques de 64 LOTS DOMANIAUX de colonisation représentant ensemble une superficie d'environ 3,130 hectares, situés dans les départements d'Alger, d'Oran et de Constantine et comprenant des terrains pour la culture des céréales, pour la culture de la vigne et pour l'élevage des troupeaux.

Ces terrains ne seront adjugés qu'à des français.

Dates des ventes et détail des lots.

**A ORAN**

Les 4 et 5 février 1896 :  
TRENTE-CINQ LOTS d'une superficie variant de 18 à 90 hectares.  
Mises à prix à raison de 17 à 60 fr. l'hectare.

**A ALGER**

Le 7 février 1896 :  
HUIT LOTS d'une superficie variant de 15 à 90 hectares.  
Mises à prix à raison de 13 à 60 fr. l'hectare.

**A CONSTANTINE**

Les 11 février 1896 et jours suivants :  
VINGT-UN LOTS d'une superficie variant de 7 à 115 hectares.  
Mises à prix à raison de 10 à 350 fr. l'hectare.

Les prix seront payables en 6 termes égaux : le premier comptant, le second deux ans après la vente et les quatre autres d'année en année à partir de l'échéance du deuxième terme.

Une notice, contenant des renseignements détaillés sur la situation des lots et les conditions des ventes, sera envoyée à toute personne qui en fera directement la demande au Gouverneur général de l'Algérie.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
Plaies et Ulcères varicelleux dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et préconisé par l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Médecin Spécialiste, Ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup>, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION  
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

**La Grande Encyclopédie**

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :  
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.  
H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales.  
F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine.  
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.  
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit.  
D<sup>r</sup> L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.

C. A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.  
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.  
H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.  
A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La Grande ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 23 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.  
Payables : 10 fr. par mois  
ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie ou nous devons à une multitude de volumes indigènes de l'humanité.  
(Arsène Houssaye)

Relié : 750 fr.  
Payables : 15 fr. par mois  
ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 14 Décembre

## TROP DE LOIS !

La législature actuelle nous légua-t-elle quelques-unes des lois et des réformes que le pays est en droit d'espérer ? Nous l'ignorons. En tous cas, si nous n'avons pas la qualité, nous avons eu jusqu'à présent la quantité.

Il faudrait un calculateur émérite, quelque chose comme Barème ou Inaudi, pour supputer le nombre des lois nouvelles qui sont venues depuis un siècle orné et surtout embrouiller notre code.

Nous surprendrons peut-être nos lecteurs en leur disant que depuis le 4 août 1789 jusqu'au dix-huit brumaire an VIII, les diverses assemblées de la Révolution avaient fabriqué 4,834 lois et décrets. Rien n'est pourtant plus vrai.

Le premier Empire ne fut pas moins fécond ; il publia 10,572 lois ou sénatus consultes.

La Restauration se croyant obligée de modifier notre législation et de défaire ce que l'Empire avait édifié, publia plus de 34,000 ordonnances. Naturellement la monarchie de Juillet marcha sur ses traces et augmenta encore l'arsenal trop compliqué de nos lois ; elle en ajourna 3,792.

La République de 1848 en publia 12,386 et le second Empire 45,589.

La troisième République n'a pas cru devoir déroger à ces habitudes de légiférer à tort et à travers et d'accroître les obscurités et les chinoïseries qui pullulent dans notre législation : du 4 septembre 1870 au 31 décembre 1892, elle nous a dotés de 58,854 lois nouvelles.

Eh bien ! quoi qu'on en dise, il est évident que cette manie de compliquer à l'excès une législation qui a le tort d'être déjà trop touffue et trop hérissée de difficultés, ne saurait convenir à un peuple comme la nation française, dont le caractère et le tempérament répugnent aux subtilités juridiques et avocassières.

Tout le monde est unanime à le reconnaître, mais on n'en continue pas moins à persévérer dans cette voie funeste. La machine à fabriquer des lois et des décrets fonctionne sans relâche. Les Chambres, le Conseil d'Etat et les bureaux des ministères semblent se donner le mot pour travailler de concert à rendre de plus en plus incohérent notre édifice législatif. On en est arrivé à ce point que la production moyenne des lois est de 2,675 par an.

A l'heure actuelle, on évalue à plus de 200,000 le nombre des lois qui nous régissent.

Deux cent mille ! Ce chiffre fait rêver, et l'on se demande comment un peuple aussi intelligent que l'est le peuple français, a pu supporter jusqu'à ce jour ce tissu étrange de textes et de décrets qui s'enchevêtrent les uns dans les autres, s'abrogent et souvent se contredisent.

Combien d'incompatibilités, de contradictions, de non sens dans nos codes !

Leur texte, jamais fixé, jamais définitif, ménage aux citoyens les surprises les plus étranges. Bien habile serait celui qui pourrait calculer d'une manière précise les renvois, les annotations et les rectifications qui les transforment en un grimoire indéchiffrable.

Les légistes les plus retors se perdent dans ce dédale de 200,000 lois, sans compter les modifications et les annexes.

Incapables de s'y reconnaître, ils s'efforcent de se spécialiser, de s'attacher à une besogne en négligeant plus ou moins les autres.

Mais ce qui est encore plus étrange, c'est que dans ce fatras monstrueux de décrets, on trouve des arguments en faveur des thèses les plus contradictoires ; nos codes sont ainsi faits qu'on peut soutenir les causes les plus contraires avec une égale apparence de raison. Aussi n'est-il pas rare de voir les juges rendre une sentence tout à fait différente dans des causes absolument identiques.

Voilà pourquoi il nous est donné d'assister parfois à ce spectacle douloureux de voir un malfaiteur absout et un innocent condamné. Qui pourrait dire le nombre des honnêtes gens qui sont journellement dépouillés par des coquins, grâce aux incohérences et aux contradictions de nos lois, qui sont parfois d'une élasticité qui permet au crime d'acabler la vertu.

N'est-il pas temps de mettre un terme à cette manie de légiférer à tort et à travers ?

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 décembre 1895

La Chambre reprend le budget de la guerre. En ce qui concerne les conserves pour l'armée, elle adopte la rédaction suivante :

« A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1897, les approvisionnements de conserves de viandes pour la consommation de l'armée ne pourront être renouvelés qu'au moyen de conserves fabriquées en France, aux colonies ou dans les pays de protectorat. »

M. de la Porte, rapporteur du budget de la guerre, demande l'addition du paragraphe suivant :

« Il ne pourra être dérogé à cette règle que dans des circonstances exceptionnelles par décret rendu au conseil des ministres et publié au Journal Officiel. »

Cette proposition additionnelle est adoptée, ainsi que l'ensemble de la proposition.

M. Alicot présente des observations sur le chapitre 25 (vivres, matériel), notamment en ce qui concerne la fourniture du blé et du pain à l'armée.

Il demande qu'on donne au soldat du pain qui soit du véritable pain. Il critique l'organisation des manutentions et rappelle que des plaintes ont été faites à ce sujet par des commandants d'armée.

M. Cavaignac, ministre de la guerre, conteste sur plusieurs points les indications de M. Alicot. L'attention du ministre ne sommeille pas ; il a donné des instructions très précises en ce qui concerne les fraudes.

En ce qui concerne la surveillance des fournitures, le commandement est parfaitement armé et le gouvernement l'encouragera dans la voie du contrôle à exercer.

Les chapitres 25 à 27 sont adoptés. M. Bazille, sur le chapitre 28 (services de santé) demande pourquoi on a mis le service de santé sous la haute direction du secrétaire général du ministère.

M. Cavaignac, ministre de la guerre, répond que le secrétaire général n'agit pas comme contrôleur, mais comme agent d'exécution.

M. Bazille se déclare satisfait.

Le chapitre 28 est adopté. MM. Brincard et Coutant défendent deux amendements tendant à augmenter les crédits du chapitre 29 pour permettre aux familles qui n'ont pas de fortune de faire transporter dans le cimetière de sa commune le corps d'un enfant mort au service.

M. Cavaignac dit que les amendements sont inutiles, puisque la commission et le gouvernement ont proposé d'augmenter le crédit de 150,000 francs dans ce but.

MM. Brincard et Coutant retirent leurs amendements.

La Chambre adopte les chapitres 29 à 32.

M. Jourde, sur le chapitre 38 (habillement et campement), appelle l'attention du ministre sur la situation des ouvriers civils en ce qui concerne la retraite.

Sur le chapitre 34, M. Chauvière, parlant de la hausse des cuirs, demande le relèvement des prix de base, en tenant compte des mercures.

M. Roch développe un amendement pour augmenter de 1,000 fr. le crédit à titre d'indication à donner au gouvernement en présence de la hausse des cuirs.

La suite de la discussion est renvoyée à deux heures.

Deuxième séance du 11 décembre

On reprend la discussion du budget de la guerre au chapitre 34 (habillement et campement).

M. le colonel Sever demande que l'administration de la guerre passe de nouveaux marchés pour les fournitures de chaussures dans l'arrondissement de Lille afin de donner du travail aux ouvriers.

M. Charles Roux, à propos de la hausse des cuirs, qui a empêché un certain nombre d'adjudications de fournitures militaires, dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder l'existence des sociétés coopératives ouvrières, s'occupant des fournitures militaires.

M. Gérault-Richard oppose à son tour un contre-projet de résolution demandant au gouvernement de poursuivre et de punir les auteurs du récent accaparement des cuirs, et de proposer à la Chambre le vote des crédits nécessaires pour soulager les misères résultant du chômage des ouvriers.

M. Cavaignac, ministre de la guerre, explique les difficultés qu'on rencontre pour les fournitures pour l'armée, en raison de la hausse des cuirs.

Un syndicat d'accaparement et de spéculation s'est constitué en Amérique ; ce syndicat aurait-il eu sa répercussion en France ? C'est ce que n'a pu révéler exactement l'instruction ouverte sous le général Zurlinden.

Pour les fournitures qui, dans six régions n'ont pas trouvé d'adjudicataires, le ministre s'est adressé aux maîtres ouvriers avec une majoration de 12 0/0.

Il n'est pas disposé à recourir d'une façon plus étendue à cette manœuvre, cependant, il est décidé à maintenir le principe de l'adjudication et il faut que les entrepreneurs tiennent compte de la situation.

Après quelques observations de M. Marcel Habert, les deux projets de résolution de MM. Charles Roux et Gérault-Richard sont adoptés à main levée.

M. Maurice Faure dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à étudier pour le prochain budget au point de vue des retraites, les mesures propres à établir l'égalité entre les ouvriers dépendant du ministère de la guerre et les ouvriers des manufactures de l'Etat.

Le projet de résolution est adopté.

Les chapitres 44 à 53 sont adoptés. M. de Montbriand demande sur le chapitre 54 (secours), une augmentation de 250,000 francs en faveur des anciens militaires réformés et pensionnés.

Cette augmentation est repoussée. Les chapitres 54 à 62 sont adoptés. La séance est levée.

Séance du 12 décembre 1895

La Chambre adopte deux budgets, celui de l'Algérie et celui des affaires étrangères.

Le premier ne donne lieu à aucun débat important.

A l'occasion du second, M. Sembat demande la suppression de l'ambassade au Vatican.

M. le ministre des affaires étrangères répond : C'est le Concordat qui a établi l'ambassade du Vatican et il ne peut être question pour le moment de rompre ce traité.

M. Goblet déclare qu'il ne votera pas la suppression de l'ambassade. Il espère que le gouvernement hâtera par le règlement du régime des associations, la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Après la déclaration du président du Conseil qu'il déposera prochainement un projet de loi sur le régime des associations, préface obliga-

toire de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le Chambre repousse, par 333 voix contre 167, la proposition de suppression de l'ambassade du Vatican.

La Chambre vote ensuite le budget des finances qu'elle adopte sans modifications, sauf sur un point. L'amendement de MM. Brincard et consorts, créant une dot de 500,000 fr. pour pensions de retraites aux anciens militaires ayant accompli quatorze années de service antérieurement à la loi du 23 juillet 1881, est voté par 277 voix contre 223.

La fin de la séance est consacrée à l'affaire Arton.

C'est M. de Ramel qui porte la question à la tribune et qui conclut en ces termes :

« Dupas a articulé des faits qui sont déniés par MM. Ribot, Develle et Loubet. Il a produit des documents qui paraissent confirmer ses articulations ; si vous ne le poursuivez pas, elles seront tenues pour vraies ; aux yeux du pays, c'est lui qui aura dit la vérité, ce sont les autres qui l'auront altérée. »

M. le président du Conseil répond : « Vous voulez la lumière ? Laissez donc tranquillement prononcer l'extradition. Arton est un condamné de droit commun ; je ne laisserai pas dire en Angleterre qu'il est un condamné politique. C'est-là ce qui est important pour tous ceux qui désirent qu'Arton soit extradé. »

« S'il y a plus tard des questions politiques à examiner, nous les examinerons ; mais je demande à la Chambre de ne pas commettre la faute à laquelle on veut l'entraîner, de ne pas faire de ce débat juridique un débat politique. »

« Quand Arton sera en France, il pourra être interrogé sur tous les faits qui pourraient lui être reprochés. Il ne peut pas être condamné pour d'autres faits que ceux pour lesquels il aura été extradé, mais il pourra être interrogé. »

## SÉNAT

Séance du 12 novembre

L'instruction criminelle

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Constans, tendant à modifier certaines règles appliquées à l'instruction préalable en matière de crimes et délits.

M. Thezard, rapporteur, se prononce, au nom de la commission, pour l'adoption de la susdite proposition. Le rapporteur fait, toutefois, observer que la commission n'a pas cru devoir accepter la proposition de M. Constans sans modification. Et que, notamment, elle n'admet pas l'assistance incessante du conseil de l'accusé dans tous les interrogatoires que le prévenu pourra être appelé à subir dans le cabinet du juge d'instruction.

M. Constans intervient alors et réclame, sinon l'adoption intégrale de sa proposition, du moins que le Sénat ne se prononce pas pour le texte proposé par la commission. En conséquence, il demande le renvoi à la commission, pour que sa proposition puisse venir au moins comme amendement.

Ce renvoi est combattu par MM. Leroyer, Demole, de Sal et le rapporteur Thezard, qui menacent de démissionner, si le renvoi à la commission est prononcé.

Le rapporteur ajoute que le texte de la commission serait une transaction qui rendrait cette proposition définitive, car elle serait votée à la Chambre, tandis qu'avec la proposition de M. Constans on peut craindre le rejet par la Chambre.

Malgré ces observations, le renvoi à la commission, comme le demandait M. Constans, est prononcé par 175 voix contre 82.

Le Sénat s'ajourne ensuite à lundi, à 3 heures. La séance est levée à 4 heures.

## INFORMATIONS

REMISE DE LA BARRETTE

AUX NOUVEAUX CARDINAUX

Mercredi a eu lieu à l'Elysée, avec le cérémonial accoutumé, la remise de la barrette aux deux cardinaux récemment intronisés : Mgr Boyer, archevêque de Bourges, et Mgr Perraud, évêque d'Autun.

M. Mollard, remplaçant M. Philippe Crozier, chef du protocole, a introduit les deux prélats auprès du président de la République, qui se tenait dans le grand salon doré du palais, ayant à ses côtés MM. Bourgeois, président du conseil, Barthélot, ministre des affaires étrangères, et Combes, ministre de l'instruction publique.

Aux allocutions, en latin, des ab légats qui accompagnaient les deux cardinaux, M. Félix Faure a répondu dans les termes suivants :

« Messieurs les ab légats, le Saint-Père, en élevant à la pourpre romaine les deux éminents prélats que j'ai la grande satisfaction de recevoir, vient de donner à l'Eglise de France une preuve non équivoque de sa constante et paternelle sollicitude.

« L'éloge que vous avez fait de la science et de la dignité de la vie de M. l'archevêque de Bourges, comme des vertus sacerdotales et du grand talent d'écrivain de M. l'évêque d'Autun, est le juste tribut réservé à leurs mérites.

« Soyez les bienvenus, messieurs les ab légats. Je vous remercie des vœux que vous avez formulés pour la France et pour son gouvernement et, en retour de vos sympathies, je tiens à vous assurer que vous trouverez dans notre pays la plus cordiale hospitalité. »

Une messe dite par M. l'abbé Herzog, curé de la Madeleine, a été célébrée dans la petite chapelle de l'Elysée.

Monseigneur Ferrata, nonce du Pape, y assistait.

A la fin de la cérémonie, le Président de la République a reçu des mains des ab légats la barrette qu'il a posée sur la tête de chacun des cardinaux.

Le cortège s'est ensuite rendu dans la salle des Fêtes, où chacun des deux cardinaux a adressé au Président de la République un discours en français.

M. Félix Faure a répondu :

« Messieurs les cardinaux, le gouvernement de la République en demandant au Saint-Père d'appeler Vos Eminences à la pourpre cardinale, a voulu marquer en quelle estime il tenait vos services, vos talents et vos vertus.

« Je suis heureux de vous remettre aujourd'hui l'un des insignes de votre nouvelle dignité. Appelés à prendre place dans les conseils de l'Elysée, vous y apporterez, messieurs les cardinaux, nous en sommes assurés, cet esprit de conciliation et de prudence, cette entente des besoins et des aspirations de notre société démocratique, cet amour de la patrie, de la justice et de la paix sociale dont vous venez de vous faire les interprètes éloquents.

« Je vous remercie des sentiments que vous venez d'exprimer envers le chef de l'Etat et je vous adresse toutes mes félicitations pour votre élévation à la pourpre romaine. »

Un grand déjeuner a eu lieu à midi auquel assistaient tous les invités de la cérémonie.

## L'Expédition de Madagascar

### Le chef de police à Tananarive

M. Bastel, chef de la sûreté à Bordeaux, qui, depuis longtemps avait demandé à aller à Madagascar, vient d'être choisi par M. Laroche, résident général, comme chef de police à Tananarive.

## LIBRAIRIE Ch. DELAGRAVE

13, Rue Soufflot, Paris.

Comme tous les ans, la Librairie Ch. Delagrave publie une série de Livres d'étrennes qui se recommandent autant par le soin et l'exécution matérielle que par l'intérêt même qu'ils présentent. Signalons surtout les plus importants :

*La Musique et les Musiciens*, par Albert Lavignac, professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris, beau vol. in-12, contenant 94 figures et 510 exemples en musique, Broché 5 fr. ; relié toile, fers spéciaux, tête rouge, 6 fr.

C'est un traité théorique très complet de l'art de la composition musicale très recommandé à nos jeunes lecteurs qui ne connaissent de la musique que son exécution. L'auteur étudie tout d'abord le son au point de vue de son essence et de son développement ; puis le matériel sonore, la voix humaine, les divers instruments à vent, à cordes, à percussion ; enfin l'orchestration. Sous le titre de « Grammaire musicale » on trouve des notions complètes d'harmonie et de contrepoint, ainsi que d'esthétique musicale sous les deux aspects de la composition et de l'improvisation. Enfin, sous la rubrique de « Grandes Etapes de l'Art musical », l'auteur esquisse un résumé historique de la musique en parcourant successivement les anciens, — les primitifs du moyen âge, — les classiques et romantiques allemands, français et italiens ; enfin les contemporains.

*Historique du 37<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*, par le capitaine Faivre d'Argier et le lieutenant Royé ; compositions du lieutenant Ganter ; 1 vol. in-8<sup>o</sup> br. cov. chromo, 7 fr. 50.

M. Bastel quittera Bordeaux et s'embarquera à Marseille vendredi pour sa nouvelle résidence.

### Le service des ponts et chaussées

L'organisation d'un service général de travaux publics et des ponts et chaussées à Madagascar vient d'être arrêtée, d'accord entre le ministère compétent et celui des affaires étrangères.

La direction de ce service est confiée à M. Wiart, ingénieur de la Charente, qui s'embarquera très prochainement avec un personnel de conducteurs volontaires et d'employés auxiliaires.

### La fille du général Boulanger

Mme Driant, fille du général Boulanger et femme du capitaine Driant, est dans un état alarquant qui inspire aux siens les plus graves inquiétudes.

Le capitaine Driant, on le sait, est professeur à l'Ecole de Saint-Cyr. Il prenait, il y a peu de temps, un congé de huit jours et en profitait pour aller avec Mme Driant au Pouliguen, à bicyclette.

C'était un rude et long trajet, surtout si l'on pense que la jeune femme était dans un état intéressant. Elle se trouva très fatiguée en arrivant au Pouliguen et s'alita. L'effort avait été trop grand. L'accident qui n'était que trop à craindre dans ces conditions s'est produit, à la suite duquel une fièvre puerpérale s'est déclarée. Mme Driant a été administrée mercredi. Sa mère Mme veuve Boulanger, appelée, est accourue en toute hâte à son chevet.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Le budget de la ville pour 1896

(Suite)

#### Recettes extraordinaires :

Instruction publique : imposition pour le collège de jeunes filles, 5,200 fr. ; subvention du département et de l'Etat, 14,000 fr. ; imposition pour l'école normale d'institutrices, 977 fr. ; imposition pour l'emprunt en vue de la restauration du Lycée Gambetta, 13,800 fr.

#### Impositions extraordinaires :

Imposition extraordinaire de 0 fr. 15 pour insuffisance de revenus, 22,200 fr. ; imposition extraordinaire pour amortissement de l'emprunt de 150,000 fr. (loi du 22 janvier 1890), 9,100 fr. Subvention du département pour la bibliothèque, 500 fr.

#### Récapitulation des recettes extraordinaires :

Instruction publique..... 33,977 »  
Impositions extraordinaires..... 34,300 »  
Subventions..... 500 »

Totaux des recettes extraord. 65,777 »

Recettes ordinaires..... 275,796 »

Recettes extraordinaires..... 65,777 »

Total général des recettes... 341,573 »

Comme pour les recettes, des dépenses forment deux chapitres : dépenses ordinaires et dépenses extraordinaires, se soldant les premières par 218,261 fr. 20, les secondes par 1,117,111 fr. 66.

Le chapitre des dépenses ordinaires forme neuf sections, dont nous reproduisons ci-après le détail :

Voilà un ouvrage patriotique dont nous recommandons vivement la lecture aux jeunes gens de 15 à 18 ans. Le 37<sup>e</sup> est un des plus vieux régiments de l'armée ; il remonte aux derniers temps de la Ligue et ses premiers combattants étaient à Arques et à Ivry ; Turenne figure au nombre de ses colonels. Il a pris part aux plus belles campagnes de Louis XIV, de la Révolution et de l'Empire ; il plantait, le premier, son drapeau en 1830 sur la plage algérienne de Sidi-Ferruch et se couvrait de gloire à Sedan. Ne pouvant lire l'histoire de chacun des régiments de l'armée française, nos jeunes lecteurs feront bien d'en lire une. Cette lecture leur procurera de saines et utiles émotions. Ajoutons que ce beau volume est illustré par le lieutenant Ganter qui appartenait, comme les deux auteurs, au régiment, le 15 avril 1895. Il est complété par la musique de la marche du régiment de Turenne écrite par Lullin en 1643 — l'Hymne de Turenne, par A. Thomas — le refrain de la marche actuelle du régiment.

*Bébé qui chante*, paroles et musique de L. Xandof, dessins de E. Cottin. (Relié soie, 10 fr.)

Bel album contenant dix-huit chansons inédites, dont quelques-unes sont de vrais chefs-d'œuvre d'esprit, de galté et de sentiment : Dix-huit délicieuses gravures en couleur en augmentent encore l'attrait.

*Le Lion de Camors*, par Louis de Caters, illustré par J. Girardet. (Broché, 10 fr. ; relié toile, fer spéc., tr. dorée, 13 fr.)

C'est l'histoire d'un héros inconnu, et non le moins audacieux, le moins surprenant de l'insurrection morbihannaise. Son action commence en 1793 pour finir en 1806.

Roger Feyre, *Histoire générale des Beaux-Arts*, accompagnée d'un grand nombre d'illustrations. (Broché, 6 fr. 50 ; relié toile, f. spéc. tr. rouge, 7 fr. 50.)

L'auteur de ce bel ouvrage a cherché des motifs d'ad-

### Première section. — Frais d'administration.

Frais de bureau de la mairie, 7,800 fr. ; frais d'impression, 600 fr. ; frais de registres de l'état civil, 446 fr. ; éclairage et chauffage de l'hôtel de ville, 1,000 fr. ; frais de la comptabilité communale, 200 fr. ; frais de perception des centimes communaux, 1,600 fr. ; confection du rôle de prestations, 120 fr. ; frais du rôle de la taxe des chiens, 90 fr. ; taxe du revenu de l'emprunt de 450,000 fr. au Crédit foncier, 259 fr. ; remises du receveur municipal, 3,307 fr. ; traitement de l'architecte-voyer, 1,800 fr. ; indemnité allouée aux agents-voyers adjoints, 500 fr.

Frais d'impressions et fournitures de bureau de l'architecte, 200 fr. ; traitement du concierge de l'hôtel de ville, 600 fr. ; indemnité à l'afficheur, 250 fr. ; traitement du préposé au pont-bascule, 600 fr. ; traitement du concierge de l'abbatoir, 600 fr. ; traitement du concierge du château d'eau, 900 fr. ; traitement du fontainier, 900 fr. ; traitement des deux boueurs 1,880 fr. ; traitement du contonnier-paveur, 900 fr. ; traitement du cantonnier du quai, 540 fr. ; traitement du médecin de l'état civil, 600 fr. ; dispensaire, traitement du médecin, 1,200 fr. ; traitement de l'inspecteur des viandes de boucherie, 800 fr. ; traitement et frais de bureau du commissaire de police, 2,400 fr. ; traitement des brigadier, sous-brigadier et agents de police, 2,400 fr. ; habillement des mêmes, 640 fr. ; dépenses de police, 500 fr. ; chauffage, éclairage et entretien des bureaux de police, 500 fr. ; traitement des gardes champêtres, 1,800 fr. ; traitement des employés d'octroi, 25,500 fr. ; registres, chauffage et entretien des bureaux d'octroi, 3,000 fr. ; location de deux bureaux d'octroi, 100 fr.

### Deuxième section. — Entretien des biens communaux. Salubrité, sûreté, voirie.

Contributions des biens communaux, 2,000 fr. ; assurance contre l'incendie, 1,700 fr. ; entretien de l'hôtel de ville, 1,000 fr. ; entretien des églises, halles et marchés et autres bâtiments communaux, 2,000 fr. ; entretien du pont-bascule, 100 fr. ; entretien de l'abbatoir, 1,000 fr. ; entretien du lycée, 100 fr. ; entretien du collège de filles, 200 fr. ; entretien des écoles communales, 2,000 fr. ; entretien des horloges, 400 fr. ; entretien des promenades et cimetières, 1,000 fr. ; emploi du legs de Chamisso (entretien d'une tombe), 245 fr. ; entretien et amélioration du service des eaux, 2,000 fr. ; entretien des rues, 5,000 fr. ; enlèvement des boues, des neiges et glaces, entretien du matériel et nourriture des chevaux, 5,000 fr. ; entretien du théâtre, 1,000 fr. ; éclairage du théâtre, 600 fr. ; entretien des urinoirs, 200 fr. ; dépenses de l'éclairage de la ville, 20,000 fr. ; entretien des chemins vicinaux, 15,700 fr. ; entretien des chemins communaux non classés, 4,000 fr. ; logement du président des assises, 350 fr. ; solde des sapeurs-pompiers, 1,275 fr. ; entretien de l'équipement, 480 fr. ; entretien du matériel, 400 fr. ; versement à la caisse de secours, 552 fr.

### Troisième section. — Armée, casernement.

Location du champ de tir d'Arnis, 1,200 fr. ; école de natation pour le régiment, 200 fr. ; secours aux femmes des réservistes et territoriaux indigents, 300 fr. ; frais de casernement, 3,900 fr.

(A suivre).

### Nos compatriotes

M. Planacassagne, préfet de la Corrèze, est

miration plus que des sujets de critique et s'est donné pour but de signaler les œuvres qui méritaient le plus de vivre dans le souvenir de la jeunesse.

— *Bibliothèque des arts et l'ameublement*, par Henry Havard (2 fr. 50 le volume relié). Cette collection qui compte déjà neuf volumes relatifs à la menuiserie, l'orfèvrerie, la décoration, la serrurerie, la tapisserie, l'horlogerie, la verrerie, la céramique (fabrication), la céramique (histoire), va s'enrichir, prochainement de trois nouveaux volumes : « L'ébénisterie, Les bronzes d'art, Les styles. »

La situation artistique occupée par l'auteur, l'exécution matérielle et l'illustration remarquable de ces ouvrages ornés de plus de douze cents gravures originales, justifient le succès considérable qui a accueilli son apparition.

*Grand Almanach français illustré*, un beau volume contenant plus de deux cents gravures, format grand in-8<sup>o</sup> pittoresque. (Relié toile, 2 fr. 50, franco, 3 fr.)

Il contient, indépendamment des renseignements généraux et spéciaux qui en font le « plus complet des Annuaires français », des notions très variées : Histoire, Géographie, Sciences, Beaux-Arts, Industrie, etc., accompagnées d'illustrations dues à nos meilleurs artistes. Il renferme des conseils pratiques, des anecdotes sur des curiosités de tous genres.

Donnons un rapide aperçu des journaux illustrés de la librairie Delagrave dont la collection forme à la fin de l'année de superbes volumes d'étrennes.

Le *Saint-Nicolas*, ce charmant périodique illustré pour garçons et filles a commencé au mois de décembre la publication d'un roman auquel nous prédisons le plus brillant succès : « Le Page de Napoléon 1<sup>er</sup> », par Mme Eudoxie Dupuis, délicieusement illustré par Job qui s'est encore surpassé. Cette histoire, une des plus palpitantes

nommé préfet du Tarn, en remplacement de M. Doux, qui est nommé préfet de la Corrèze.

\* \* \*

M. Ludovic de Valon, chef de section de la Cie d'Orléans, à Saint-Amand, vient d'être nommé chef de section à Brive, en remplacement de M. Lafut, nommé à Bourges.

### Inauguration du cercle des officiers

L'inauguration du cercle des officiers aura lieu ce soir. Les officiers de l'armée active, de la réserve, de la territoriale et retraités sont priés d'assister à cette fête de l'armée.

La musique du 7<sup>e</sup> régiment jouera sur la terrasse.

### Perception

M. Fabre, percepteur surnuméraire du Lot, est nommé percepteur à Tournecoupe, (Gers), 4<sup>e</sup> classe.

### Contributions indirectes

Un concours pour le surnumariat de l'administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 25 février prochain.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces à fournir, à la sous-direction du département, à Cahors.

Ils devront s'y faire inscrire avant le 1<sup>er</sup> février 1896.

La liste sera irrévocablement close à cette date.

### Nécrologie

M. le docteur Bergougnoux, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe au 80<sup>e</sup>, vient de perdre son père, décédé à Tulle, lundi dernier, à l'âge de 74 ans.

Cette pénible circonstance a permis aux amis du docteur Bergougnoux et aux nombreuses personnes qui ont pu apprécier ses qualités personnelles de lui offrir leurs condoléances les plus sympathiques.

### Les masses noires

Le ministre de la guerre a envoyé la circulaire suivante aux commandants de corps d'armée.

« Mon cher général,

« Je suis informé que, malgré les recommandations faites à cet égard par mes prédécesseurs, l'usage s'est conservé, dans certains corps de troupe ou établissements militaires, de constituer des masses occultes destinées à subvenir à certaines dépenses non prévues par les règlements.

« Je suis fermement décidé à mettre un terme à ces errements irréguliers et je vous prie de rappeler aux chefs de corps ou d'établissements, placés sous votre commandement, qu'aucune somme ne doit exister, soit dans la caisse du conseil d'administration, soit entre les mains de ses agents, dont la présence ne soit pas accusée par les écritures réglementaires.

« Les fonds de cette nature, partout où il en existe, devront faire immédiatement l'objet d'un versement anonyme au Trésor.

« En notifiant cette décision aux chefs de corps ou d'établissements, vous les inviterez à vous faire parvenir une déclaration signée d'eux, faisant connaître qu'à telle date, il n'existe dans le corps ou l'établissement aucun fonds irréguliers. Vous conserverez ces déclarations et m'en rendrez compte.

« Je vous prie, à cette occasion, de me faire

d'intérêt qui ait été écrite, va faire époque dans la littérature enfantine. *Saint-Nicolas* ne néglige, il est vrai, aucune occasion d'être agréable à ses petits amis. Il correspond avec eux par la « Boîte aux lettres » du journal, leur donne des conseils et leur sert d'intermédiaire pour l'échange de leurs impressions et de leurs lettres empreintes de touchantes naïvetés. Il organise des concours de tous genres et offre comme récompenses aux jeunes lauréats, dont le portrait est reproduit dans le journal, de fort beaux ouvrages, des places pour Robert-Houdin et des médailles en chocolat. Un abonné au *Saint-Nicolas* procure aux enfants un plaisir qui se renouvelle chaque jeudi. Un an, 18 fr. ; Etranger, 20 fr.

Le *Musée des familles* bi-mensuel est le doyen des périodiques illustrés ; il entre dans sa soixante-troisième année. C'est dire assez quel succès durable lui ont valu sa rédaction d'un intérêt toujours soutenu, d'une judicieuse variété et la richesse de son illustration. (Un an, Paris, 14 fr. ; départements, 16 fr. ; Etranger, 18 fr.)

Le « Musée des familles » publié depuis l'année 1892 une édition populaire hebdomadaire dans laquelle on trouve d'attrayants récits illustrés avec soin. L'année 1894 forme deux beaux et intéressants volumes. (Un an, France, 6 fr. ; Etranger, 7 fr.)

La *Lecture en classe, à l'étude et dans la famille*. Ce recueil contient presque exclusivement des fragments d'ouvrages modernes qui n'ont pas, jusqu'ici, fait partie des publications classiques, et néanmoins peuvent contribuer à l'éducation littéraire et morale de la jeunesse.

Romans, contes, mémoires militaires et littéraires, lectures scientifiques et morales tirées des écrivains français et étrangers, biographies, poésies, choix de pièces de théâtre se trouvent dans ce périodique. (Un an, France, 6 fr. ; Etranger 7 fr.) Les deux premières années sont en vente.

savoir, après enquête, s'il est des besoins justifiés auxquels la réglementation actuelle ne permettrait pas de satisfaire. Je prendrai des mesures, le cas échéant, pour qu'il y soit pourvu régulièrement.

G. CAVAINAC.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 2 décembre 1895

Présidence de M. Daynard.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues, entre autres un exemplaire de l'Art et l'Etat en France, par notre compatriote, M. G. Larroumet, directeur honoraire des Beaux-Arts.

La Société charge le secrétaire général de remercier l'auteur de son gracieux hommage.

Le même membre donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, relative à l'ouverture de la vingtième session des Sociétés savantes des départements. Les séances auront lieu du mardi 7 au vendredi 10 avril 1896, et la séance générale le 11 avril. Les manuscrits seront remis à la direction des Beaux-Arts jusqu'au 31 janvier prochain inclusivement.

Le secrétaire général communique ensuite une notice de M. Bladié, membre correspondant, sur les sépultures mérovingiennes de Goujonnac. Ce travail est orné d'un dessin représentant une boucle de ceinturon trouvée dans l'une de ces sépultures.

M. Greil continue la lecture de la communication de M. l'abbé Taillefer, sur les anciens fiefs mouvants du Quercy.

Un membre signale dans le Bulletin archéologique de la Corrèze, le récit fait par M. Martel de sa dernière excursion dans la grotte connue sous le nom de Roc d'Aucor et située sous l'oppidum de Murcens (Lot).

Au nom de M. de Gransault-Lacoste, un sociétaire lit une notice destinée à être publiée dans le Bulletin en tête d'un inventaire du château de Cenevières.

M. de Laroussillhe communique une supplique adressée en 1782 par le comte Chapt de Rastignac, seigneur de Luzech, à l'intendant de la généralité de Montauban. Ce gentilhomme réclame une modération des impôts grevant son vingtième noble et dont le montant avait quintuplé depuis quelques années.

M. l'abbé Rignac, curé de St-Laurent-les-Tours, demande à faire partie de la Société à titre de membre correspondant.

La séance est levée à 10 heures.

Annuaire officiel du Lot pour 1896

Les personnes qui, par leur profession, emploi, négoce ou industrie, ont intérêt à figurer sur l'Annuaire officiel du Lot, ou qui ont des rectifications à y faire, des changements d'adresse à signaler, sont priées d'envoyer, d'ici au 20 décembre, leurs communications à l'Imprimerie Layton. Les annonces sont reçues aux conditions suivantes :

Une page..... 10 fr.
Demi-page..... 6 fr.

L'aménagement du puits de Padirac

On lit dans le Conciliateur : Depuis la descente tragique effectuée dernièrement par MM. Martel et Rupin au puits de Padirac, l'attention du public s'est de nouveau portée sur cette importante curiosité naturelle, et aujourd'hui il est sérieusement question de l'aménager de façon à rendre la descente facile et à l'abri de tous dangers.

M. Martel s'est déjà rendu acquéreur de l'ouverture du gouffre ainsi que du terrain souterrain traversé par la galerie. Pour cela il a fallu s'en-

L'Ecclésiaste illustré n'a encore que six ans d'existence mais son succès s'explique facilement si l'on songe que cette étonnante publication donne pour un sou seulement par semaine, seize pages, du format in-8, avec nombreuses et belles gravures, (Un an, France, 4 fr.) C'est le meilleur marché des périodiques destinés à l'enfance.

C'est un ensemble de publications d'un intérêt tout exceptionnel, de remarquables ouvrages de bibliothèques, que nous signalons ici.

Dictionnaire des lettres, beaux-arts, sciences, moeurs et politiques, » etc., par Bachelet et Dezobry ;

Dictionnaire de « Biographie et histoire, mythologie, géographie ancienne et moderne comparées, antiquités et institutions, » par Ch. Dezobry et Th. Bachelet. Une onzième édition, refondue par M. E. Darsy, avec les concours d'éminents professeurs vient d'être mise en vente.

Ajoutons qu'un dictionnaire général des sciences et de leurs applications, par MM. Poiré, professeur au lycée Condorcet, et Perrier, membre de l'Institut, professeur au musée d'histoire naturelle, est en préparation et commencera à paraître en livraisons dans les premiers mois de 1896.

Les beaux Atlas du colonel Niox et de M. E. Levasseur, membre de l'Institut, ainsi que les globes terrestres de ces savants géographes sont les compléments indispensables de ces dictionnaires.

Dictionnaire général de la langue française du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, actuellement en cours de publication. Cette œuvre, due à la collaboration de MM. A. Diez, Arsène Darmesteter, A. Thomas, et dont le volume 1er, un fort volume de 1,200 pages (A.-F.) est en vente, comptera parmi les travaux littéraires les plus célèbres de notre époque. (1 fr. la livraison : prix du manuscrit à l'ouvrage complet, 30 fr.).

Citons enfin toute une série d'ouvrages aussi sérieux, mais avec simplicité, et qui constitueront pour nos jeunes collègues, voire même nos jeunes filles de 15 à 20 ans, les fonds d'une solide bibliothèque classique. Le Cours de littérature de M. Hénon (5 vol. in-12 parus, 15 fr. 50) riche commentaire de Joinville, Montaigne,

tendre avec une vingtaine de propriétaires, ce qui n'a pas été chose facile, car beaucoup de ces braves gens se figuraient que M. Martel ne se livrerait à ces travaux que parce qu'il était convaincu de trouver le trésor que la tradition dit être caché dans cet endroit dans le sein de la terre. Dans l'acte notarié passé à ce sujet, ils se sont même réservé une part considérable dans la distribution de ce fameux trésor. Nous souhaitons ardemment et pour eux et pour M. Martel, qu'au moins une fois la légende se trouve d'accord avec la vérité.

Contravention

La police de notre ville a relevé contravention contre la nommée Anne Jouffreau, demeurant rue du Château, pour avoir laissé vaguer des animaux domestiques sur la voie publique.

Martel

Notre marché du 11 courant, quoique pas très bien approvisionné, a produit des cours très rémunérateurs pour nos vendeurs.

Douze quintaux environ de truffes ont été achetées par des maisons de Sarlat, Souillac, Cahors, Périgueux et Martel aux prix suivants :

1re qualité, 24 fr. le kilo; 2e qualité, 20 fr.; 3e qualité, 18 fr. Tout fait pressentir une tendance à la hausse, eu égard à la petite quantité qui, cette année, peut être évaluée et réduite au tiers des années précédentes. Nous ne serions nullement surpris, si les fortes gelées de janvier sont trop vives et que le dégel s'opère dans de mauvaises conditions, de voir arriver la truffe à 40 fr. le kilo.

Gourdon

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a émis le vœu que les travaux pour la construction de la ligne de Gourdon à Caisac, soient commencés le plus tôt possible.

Voici les renseignements que nous avons reçus sur cette affaire si importante au point de vue des intérêts de la région gourdonnaise :

On sait que le budget du ministère des travaux publics pour l'exercice de 1896, a été voté par la Chambre. Or, dans ce projet de budget, le gouvernement a inscrit la somme de 200,000 francs qui doit être spécialement affectée à la construction de la ligne de Groléjac à Gourdon. Si, comme c'est probable, le Sénat vote le projet déjà adopté par la Chambre des députés, ces 200,000 fr. seront employés pendant l'année 1896, soit à l'achat des terrains, soit au commencement d'exécution des travaux.

Dans sa dernière session, le conseil général de la Dordogne a émis le vœu que la ligne Nontron-Montauban soit raccordée à celle de Brive-Périgueux, à Terrasson, au lieu de Condat, primitivement fixé par le tracé, ce qui serait très préjudiciable au tronçon de Gourdon à Caisac.

Mais comme c'est une loi qui détermine le raccordement sur Condat, il faudrait une nouvelle loi pour le fixer sur Terrasson.

Si cette proposition était faite, elle serait examinée par une commission et présentée à la Chambre qui aurait à prendre une décision à cet égard. Tout cela demanderait un certain temps, et il est probable que, dans ce cas, les représentants du Lot useraient de leur influence pour tâcher de faire rejeter cette proposition.

Dans ces conditions, il est à peu près certain que le vœu émis par le conseil général de la Dordogne n'aura pas l'influence funeste que nos

Corneille, Racine, La Fontaine, Molière, Boileau, Pascal, Mme de Sévigné, La Bruyère, Fénelon et qui résume les plus savantes leçons de nos grands maîtres. Le « Panthéon littéraire » qui, en trente volumes gr. in-8 reliés (10 fr. le vol.), contient à lui seul une vaste et précieuse bibliothèque de mémoires historiques et opuscules littéraires de l'antiquité et du moyen âge et dont les volumes se vendent séparément. — Les classiques de la Collection Delagrave dont l'ensemble comporte 30 à 40 volumes réunissant tous les chefs-d'œuvre de la littérature française soigneusement publiés, annotés et imprimés. L'admirable collection des Lectures historiques et géographiques dirigée par M. de Grozals, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble et composée d'extraits empruntés aux grands écrivains de tous les pays et de toutes les époques. Ajoutons que tous ces volumes peuvent être reliés par la maison Delagrave suivant le goût de nos lecteurs. Nous voudrions aussi dire quelques mots des richesses réelles que contient l'Institut géographique de la maison Delagrave : cartes, globes, reliefs, ouvrages : nos jeunes lecteurs, avides de cette science si longtemps dédaignée, y passeraient des heures délicieuses.

Nous nous bornerons à leur donner à tous le conseil de demander les catalogues que la librairie Delagrave envoie gratuitement et avec une libéralité des plus profitables à la jeunesse. Ils pourront y choisir des étrennes qui leur feront encore plaisir dans la vieillesse et leur permettront, suivant le précepte connu d'Horace, de joindre l'utile à l'agréable : « utile dulci. »

Nous commencerons dans notre prochain numéro un des romans les plus émouvants de M. Paul Timon :

L A

FIANCÉE DE L'ASSASSIN

concitoyens craignaient qu'il eût sur la construction de la ligne de Carsac, et que les travaux de ce tronçon ne tarderont pas à entrer dans la période d'exécution.

C'est le vœu que nous faisons à notre tour dans l'intérêt des populations de notre contrée qui attendent cette ligne depuis fort longtemps.

Nous apprenons que le chef de station, chargé de cette ligne, doit venir se fixer à Gourdon le 1er janvier.

Nous serons prochainement en mesure de vérifier l'exactitude de ce dernier renseignement.

Labastide-Murat

Malgré le mauvais temps, la foire du 2e lundi de décembre a été assez importante.

Il s'est fait pas mal de transactions sur les petits boeufs d'attelage; les gros n'étaient pas recherchés.

Les bêtes à laine se vendaient à des prix très élevés.

Les porcs gras ne dépassaient guère 45 fr. les 50 kilos poids vif.

Le blé, 10 fr.; l'avoine, 5 fr.; le maïs, 7 fr. l'hectolitre.

Les œufs, 0,95 la douzaine.

Figeac

C'est lundi 16 décembre que les travaux de canalisation des eaux commenceront au faubourg du Pin. Pendant toute la durée de ces travaux, le canal sera mis à sec par les usiniers de l'Estang.

Il paraît qu'il n'y aura pas de chômage pendant l'hiver, à moins de pluies ou de neiges.

C'est une bonne mesure dans l'intérêt de la classe ouvrière.

Par arrêté ministériel, le sieur Blanc, éclusier à Camboulan, est nommé garde-pêche dans le Lot, pour la surveillance dans les arrondissements de Figeac et de Cahors.

Tribunal correctionnel de Figeac

Audience du 12 décembre

Le nommé G... G..., camionneur à Figeac, comparait sous l'inculpation d'outrages par paroles envers le brigadier de police de notre ville. Le tribunal le condamne à 25 francs d'amende.

Cajarc

Notre foire du 10 courant a été fort belle; il y avait beaucoup d'acheteurs et de vendeurs. Une hausse à signaler sur les veaux de 10 à 15 c. par kilo.

Volailles, de 45 à 50 c.; canards de 50 à 55 c.; dindons, de 50 à 55 c.; le tout, le demi-kilo.

Perdreux rouges, de 2 à 2 fr. 10; perdreaux gris, de 1 fr. 75 à 1 fr. 80; grives, de 50 à 55 c.; merles, de 20 à 30 c.; lièvres, de 6 à 7 fr.; le tout, la pièce.

Veaux, de 90 à 95 c.; 1re qualité, 1 fr.; moutons, de 70 à 75 c., le kilo.

Cochons gras de 47 à 50 fr. les 50 kilos.

Porcelets, de 27 à 30 fr. la pièce.

Œufs, de 85 à 90 c. la douzaine.

Truffes, de 14,50 à 17 fr.; 1re qualité, 18 fr., le kilo.

Blés, de 14 à 14 fr. 75; maïs, de 10,50 à 11 fr.; seigle, de 9,50 à 10 fr.; avoine, de 10 à 11 fr.; le tout, l'hectolitre.

Châtaignes, de 1,40 à 1 fr. 50; châtaignes sèches, non pelées, de 1,50 à 1 fr. 75 le cinquième.

Vayrac

Ces jours-ci, un vol de quatre poules a été commis au préjudice de la nommée Amblard, épouse Soulié, ménagère, demeurant à Vayrac.

Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Vayrac.

Souillac

Un vol de linge a été commis, ces jours derniers, au préjudice de M. Pinsac, huissier à Souillac.

Ce linge était étendu dans le jardin, où il avait été mis pour le faire sécher.

Une perquisition faite dans une roulotte d'un étranger séjournant à Souillac à ce moment n'a amené aucun résultat.

Les auteurs de ce vol sont encore inconnus.

Une enquête se poursuit par les soins de la gendarmerie de Souillac.

Crégois

Mardi dernier, à Crégois, le sieur Jean Faurie, meunier, âgé de 74 ans, sortait de sa maison pour aller chez un de ses voisins, Marcel Décremps, pour aider celui-ci à casser des noix.

La femme de Faurie, qui avait accompagné son mari jusque sur le seuil de sa porte, entendit en remontant chez elle le bruit d'une voiture et ressortit aussitôt pour voir quelle était cette voiture. Elle vit alors son mari étendu sur la route et en même temps une voiture à quatre roues qui allait rapidement dans la direction de Saint-Cirq-Lapopie.

Elle reconnut la voiture de M. Mouilhérat, maire de Saint-Cirq-Lapopie. La femme Faurie appela à son aide son mari étendu sur la route et les deux femmes relevèrent le malheureux vieillard qui ne donnait aucun signe de vie et le transportèrent dans son lit.

Le docteur Bach, appelé, constata que Faurie avait reçu de nombreuses contusions provoquées par une voiture qui avait dû le renverser. Deux jours après, Faurie expirait sans avoir repris connaissance, et par suite sans pouvoir donner des explications sur l'accident dont il avait été victime.

Une enquête est faite en ce moment par le juge d'instruction du tribunal de Cahors. M. Mouilhérat dit ne pas être l'auteur de cet accident, mais en dehors du témoignage de la femme Faurie, qui prétend avoir reconnu la voiture du maire de Saint-Cirq-Lapopie, il y a l'affirmation de Basile Soulié, meunier à Concois, qui, venant de moudre au moulin de Saint-Cirq, a rencontré M. Mouilhérat sur sa voiture quelques instants après l'accident et venant précisément de la direction de Crégois.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 14 décembre 1895

Naissances

Courtiau, René, place Champollion.

Décès

Charles, Yvonne, 11 mois, rue du Rempart, 27.

Tauran, Antoine, cultivateur, 76 ans, rue de la Merci, 7.

Linac, Michel, cultivateur, 77 ans, aux Junies.

Redoulès, Jean, employé à l'octroi, 75 ans, rue Bouscarrot, 3.

Passerieu, Jeanne, 71 ans, veuve Reynaldy, place St-Laurent, 5.

Jacquet, Jeanne, dite Fanny, rentière, 76 ans, célibataire, boulevard Gambetta, 109.

THÉÂTRE DE CAHORS

M. Taillefer nous prie d'annoncer que la représentation de *Mircille*, le *Châlet* et la *Vérité*, qui avait été annoncée pour le 24, ne sera donnée que le 31 décembre.

Bourse de Paris

Cours 14 du Décembre 1895

RENTES

3 0/0.....compt. 101 60
3 0/0 amortissable.....compt. 100 70
4 1/2 0/0.....compt. 105 90

Beaucoup de malades souffrant de la goutte, de rhumatismes, migraines, névralgies, ont pris les Pilules Suisses à leur plus grande satisfaction.



LE RÉGULATEUR INCANDESCENT

SYSTÈME FRANÇAIS BREVETÉ S. G. D. G. Lumière Blanche, superbe, par le Gaz 60 0/0 D'ÉCONOMIE

SIÈGE SOCIAL : 41, Rue de Paradis, Paris.

SUCURSALE : Comptoir Central d'Optique, 26, rue Vivienne, et rue Feydeau, 20.

Le nouveau Bec LE RÉGULATEUR est supérieur à tout ce qui existe. Sa blancheur et son éclat ne démentent pas les couleurs; les dorures sont plus belles. — Pas de fumée. POUVOIR ÉCLAIRANT 7 CARBES brûlant 90 à 100 litres. Peu de chaleur. Solidité Exceptionnelle du Manchon. Prothèse brevetée.

L'ESSAYER c'est L'ADOPTER

Avis Important. — La Compagnie demande des Agents sérieux connaissant l'éclairage pour monopole de la vente et de la pose de son Régulateur Incandescent. — Références sérieuses sont exigées.

Ne tenir aucun compte des Intimidations journalières

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser... AVIS - pour éviter toute contravention de proscrire immédiatement des pastilles du Dr Cabanes, qui guérissent Rhumes, toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc. Les Pastilles du Dr Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Pharmacie DEBBECQ.

Bibliographie

Mes Souvenirs, par M. l'abbé Naudet. Beau vol. in-12, de 400 pages. Paris, Société de propagande catholique, 17, rue Cassette. Prix : 2,50.

Ce livre révèle, dès ses premières pages, à la fois un styliste, un érudit, mais, surtout, un prêtre tout cœur pour le pauvre peuple et un conteur plein d'humour, comme, hélas ! il y en a fort peu parmi nos écrivains actuels. C'est au point que, d'abord, une fois sa lecture commencée, il faut vraiment avoir des affaires urgentes à régler, ou des besoins impérieux à satisfaire pour la quitter sans l'avoir finie, en désirant qu'elle fût sans fin ; ensuite, que rares sont les livres plus intéressants, instructifs, moraux et même édifiants que celui-là ; enfin que j'offre, en toute franchise — ou avec serment devant Dieu — d'en rendre le montant à l'acheteur qui, une fois lu, non seulement regretterait, en conscience droite, son prix de 2 fr. 50, mais encore ne serait point porté à acheter, s'il le pouvait, les quatre autres ouvrages du même auteur, à savoir :

1° « Notre œuvre sociale », grand in-8°, prix : 1 fr. ; 2° « Religion et Politique », discours prononcé à Bordeaux, prix : 0,25 ; 3° « La démocratie chrétienne », discours prononcé à Liège, prix : 0,25 ; 4° « Une âme de prêtre », un beau volume in-8° avec une lettre de S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux, prix : 2,50.

Tous, susdite librairie.

Dictionnaire d'Hygiène

PAR UN COMITÉ DES SPÉCIALITÉS  
Publié sous la direction du Dr E. Sattler avec la collaboration de MM. H. Kortz, L. Forest de Faye, Al. Perchet, F. Caillot, docteurs en médecine.

A une époque où toutes les questions se rattachant à l'hygiène sont plus que jamais à l'ordre du jour, il nous semble intéressant de présenter au public un ouvrage à la fois pratique et complet qu'il puisse consulter avec fruit.

Certes, des Traités de ce genre sont nombreux déjà ; mais, en raison des documents arides et des considérations scientifiques qui y sont développées, ces œuvres d'une valeur indiscutable ne peuvent s'adresser qu'à des hommes spéciaux. Les petits manuels, dont les auteurs se sont le plus souvent bornés à traiter un seul point de l'hygiène, ne répondent pas davantage au but que nous nous sommes proposé. Notre ouvrage ne sera donc pas un livre d'érudition, il ne saurait prétendre qu'aux mérites modestes de l'exactitude et de la clarté.

Il s'agissait avant tout de rendre les recherches faciles et rapides ; nous avons pour cela adopté le classement alphabétique que comporte le dictionnaire ; les matières sont ainsi traitées d'une façon concise, il est vrai, mais nous espérons avoir satisfait à cette nécessité d'exposition sans que la valeur de l'explication donnée puisse en souffrir.

Par la multiplicité de ses articles, notre Dictionnaire réunit toutes les connaissances utiles en hygiène ; il peut donc servir de vade-mecum, de guide sûr et méthodique à tous ceux qui sont soucieux de leur santé et d'un bien-être judicieusement entendu.

Ce dictionnaire sera publié en livraisons de 64 pages in-8°, le 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

L'ensemble comprendra de 12 à 15 livraisons, soit environ 900 pages, prix de chaque livraison 50 centimes.

Librairie E. BERNARD et Cie. Paris, Quai des Grands Augustins, 53 ter.

Un bon livre recommandé à toutes les mères

De l'éducation des jeunes filles, tel est le titre du nouvel ouvrage que vient de faire paraître la baronne Staffe dans sa bibliothèque d'éducation française, si luxueusement éditée par Edouard Rouveyre. Ce volume renferme les « Avis de la marquise de Lambert à sa fille » et l'on y trouvera, ainsi que dans celui précédemment paru « de l'Éducation des jeunes gens », des conseils de la plus juste et la plus haute portée, sur tout ce qui concerne les devoirs de la vie.

En s'adressant aux jeunes filles, l'auteur fait surtout appel aux sentiments qui sont l'apanage de la femme, forment le caractère, conduisent l'esprit, gouvernent la volonté et répondent de la réalité et de la durée de toutes vertus. Toutes les mères, dans quelque situation qu'elles se trouvent, pourront mettre sous les yeux de leurs fil-

les ces Conseils qui les guideront mieux que ne le pourraient faire les plus longs enseignements. Elles y trouveront les pensées les plus justes et les plus délicates.

Il est certain que la perfection et le bonheur se tiennent. Pour arriver à cette perfection, il suffira de lire, de peser chaque pensée de cette mère qui, connaissant à fond le monde et ses dangers attraites, donne à sa fille les conseils de son expérience, de sa finesse exquise, de son intelligence remarquable et de ses sentiments nobles et élevés ; l'essence, en un mot, de tout ce qu'elle a vu et médité, afin qu'elle soit la base de sa conduite et assure son bonheur.

Cette publication, d'un prix minime (trois francs) forme un beau volume in-16 Jésus, impression de luxe sur papier velin, titre rouge et noir, couverture avec fers gravés, et se trouve en vente chez tous les libraires de notre ville.

M. Ed. Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois	
	Paris et Seine	50 <sup>f</sup>	26 <sup>f</sup>	14 <sup>f</sup>
	Départements	56	29	15
Etranger	62	32	17	

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8<sup>f</sup> au libraire.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR. ; UNION POSTALE, 8 FR. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).

BUREAUX : 5, B<sup>is</sup> Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

**INNOCUITÉ PARFAITE**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1895)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRRECT	OMNIBUS
	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
PARIS..... départ.	3 <sup>h</sup> 10s.	10 <sup>h</sup> mat	7 <sup>h</sup> 50s.	11 soir.	—
BRIVE..... { arrivée.	6 40	6 30	5 7	midi 32	—
{ départ.	6 50	6 58	5 20	1 10	7 <sup>h</sup> 5 mat
Gignac-Cressensac.....	7 28	—	—	1 48	7 43
SOULLAC..... { arrivée.	7 48	7 36	5 58	2 8	8 3
{ départ.	7 53	7 38	6 1	2 13	8 18
CAZOULÈS.... { arrivée.	8 »	—	—	2 20	8 25
{ départ.	8 2	—	—	2 21	8 28
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 34	8 41
Nozac.....	8 25	—	—	2 44	8 51
GOURDON.....	8 39	8 5	6 27	2 59	9 5
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 9	9 15
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 21	9 27
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 32	9 38
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 43	9 50
Espère.....	9 32	—	—	3 52	9 59
CAHORS..... { arrivée.	9 43	8 44	7 6	4 3	10 10 soir
{ départ.	Exp. 9 58	8 50	7 16	4 13	10 30 mat
Sept-Ponts.....	10 9	—	—	4 25	11 7
Cieurac.....	10 23	—	—	4 40	11 21
Lalbenque.....	10 30	—	—	4 48	11 28
Caussade.....	11 3	9 30	7 55	5 23	11 46
MONTAUBAN.. { arrivée	11 37	9 55	8 19	6 3	12 28
{ départ.	11 h. 52 midi 2	10 »	8 24	6 20	—
TOULOUSE.... arrivée.	midi 39 1 h. 32	10 47s.	9 8	7 43	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
TOULOUSE..... départ.	2 <sup>h</sup> 43	—	7 <sup>h</sup> 5	—	9 <sup>h</sup> 3	6 <sup>h</sup> mat
MONTAUBAN.. { arrivée.	3 30	—	7 52	—	10 30	7 7
{ départ.	3 37	4 33	7 59	—	10 50	7 30
Caussade.....	4 1	5 1	8 23	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 53	—	—	midi 10	8 50
Cieurac.....	—	6 2	—	—	midi 19	8 59
Sept-Ponts.....	—	6 14	—	—	midi 31	9 11
CAHORS..... { arrivée.	4 39	6 23	9 1	—	midi 40	9 20
{ départ.	4 45	6 33	9 8	6 »	—	9 30
Espère.....	—	6 48	—	6 15	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	7 2	—	6 28	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 17	—	6 43	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 26	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 36	—	7 1	—	10 29
GOURDON.....	5 28	7 52	9 51	7 18	—	10 43
Nozac.....	—	8 1	—	7 27	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 10	—	7 37	—	11 1
CAZOULÈS.... { arrivée.	—	8 19	—	7 47	—	11 10
{ départ.	—	8 21	—	7 49	—	11 12
SOULLAC..... { arrivée.	5 51	8 28	10 14	7 57	—	11 19
{ départ.	5 54	8 34	10 17	8 4	—	11 24
Gignac-Cressensac.....	—	9 4	—	8 36	—	11 53
BRIVE..... { arrivée.	6 32	9 40	10 55	9 12m.	—	midi 26
{ départ.	7 »	—	11 8	—	—	midi 55
PARIS..... arrivée.	4 37	—	10 51m	—	—	11 22

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 h 25	12 h 50	6 h 28
Mercus.	6 45	1 4	6 32
Arrêt Douelle	6 47	—	6 54
Parnac	6 54	1 15	7 4
Luzech	7 »	1 22	7 10
Castelfranc.	7 13	1 35	7 22
Arrêt Prayssac	7 16	—	7 25
Puy-l'Évêque.	7 25	1 45	7 33
Duravel	7 32	1 54	7 40
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 48
Fumel.	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 3
BORDEAUX.	3 51	8 11m	4 34
PARIS. — Arr.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 h 50s.	11 h 10	7 h 38
BORDEAUX.	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.	8 35	3 37	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 26
Duravel.	8 52	3 58	9 34
Puy-l'Évêque.	8 59	4 »	9 41
Arrêt Prayssac	9 6	4 »	9 47
Castelfranc.	9 12	4 23	9 53
Luzech.	9 22	4 36	10 3
Parnac.	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 38	—	10 16
Mercus.	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 h 35	1 h 27	5 h 23
Cabessut, halte	7 44	1 35	5 32
Arcambal.	7 53	1 47	5 42
Vers.	8 4	1 51	5 50
Saint-Géry.	8 13	2 4	5 57
Condouct.	8 26	2 17	6 9
St-Cirg, halte.	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 44	2 33	6 24
Calvignac, hal.	8 52	2 41	6 31
Cajarc.	9 6	2 55	6 44
Montbrun, hal.	9 17	3 6	6 54
Toirac.	9 27	3 16	7 5
Lamadelleine.	9 40	3 29	7 18
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 45	1 h 10	5 h 19
Lamadelleine.	7 55	1 22	5 31
Toirac.	8 6	1 34	5 43
Montbrun, hal.	8 14	1 43	5 52
Cajarc.	8 26	1 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	2 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	2 14	6 25
St-Cirg, halte.	8 54	2 23	6 34
Condouct.	9 3	2 30	6 41
Saint-Géry.	9 17	2 45	6 56
Vers.	9 22	2 51	7 2
Arcambal.	9 30	1 00	7 11
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 30

ORFÈVRE CHRISTOFLE  
COUVERTS CHRISTOFLE

CHRISTOFLE & C<sup>o</sup> Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy  
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

**VIN DE VIAL**  
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA  
Aliment physiologique complet  
Anémie — Convalescence  
Pertes des forces — Languueur — Inappétence  
Parfaitement dosé et assimilable, le **Vin phosphaté de Vial** est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.

A. L. rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

Beaulieu (Corrèze) pays adm., vie bon marché, belle MAISON, beau JARDIN, 51 ares, 30,000 fr. a coûté 55,000 fr. Occasion pour se retirer des affaires ou prendre sa retraite. Ecrire à M. de Masclary, à Tours.

**LE GOURMET**  
REVUE DE CUISINE PRATIQUE  
Paraissant le mardi  
Abonnement pour un an :  
France ..... 5 fr.  
Etranger..... 6 fr.  
Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**Marcelin ALAZARD**  
HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE  
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

**Vignes Américaines et Franco-Américaines**

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, N